

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE CHEVRY CROZET TONIC DU 13 OCTOBRE 2021

L'assemblée générale régulièrement convoquée s'est réunie à la Salle des Fêtes de Chevry en date du 13 octobre 2021 à 19H00.

16 personnes sont présentes, bureau compris et 12 pouvoirs ont été remis. Soit un total de 28 voix.

Le quorum n'est pas atteint, une assemblée extraordinaire est immédiatement réunie.

Michèle MONOD, Présidente ouvre la séance extraordinaire à 19H15 pour saluer et remercier l'assemblée (représentants des municipalités, adhérents, animateurs) de leur présence et en présentant le bureau:

Christine DELAVALLADE, secrétaire et webmaster

Patricia DUEGGELI, trésorière

Valérie ZANETTE, vice présidente

Michèle MONOD, Présidente

La Présidente remercie les municipalités pour le prêt des salles nécessaires au bon déroulement des différents cours proposés par CCT.

Sont présentes en séance:

Mesdames MARTIN et MITZAD représentant la Commune de Chevry

Madame SLADE représentant la Commune de Crozet.

Madame Michèle MONOD présente l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant :

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité
3. Gestion de la crise liée au COVID et avenir de l'association
4. Changement de salle et réduction du nombre de participants
5. Créneaux horaires du mercredi soir
6. Rapport et budget financier
7. Approbation des comptes et du rapport moral
8. Fixations du montant des cotisations
9. Paroles aux animateurs et aux représentants des municipalités
10. Election des membres de la commission d'apurement des comptes
11. Questions diverses

1. et 2. Rapport moral et rapport d'activité

Madame Michèle MONOD, Présidente fait lecture de son rapport:

« Après une rentrée classique en septembre 2020, les contraintes du couvre-feu et de l'interdiction de rassemblement nous ont obligés à arrêter les cours en « présentiel ».

Dès la rentrée des vacances de Toussaint et comme pour le premier confinement, les professeurs Renata PODOLCOVA et Laurent GUILLERMINET ont repris les cours en ligne.

Par ailleurs, l'association a souscrit un abonnement à une application permettant de faire les cours en Visio ce qui a permis à Nathalie PORGYE de débiter les cours en ligne au 30 novembre à l'exception, toutefois, des cours Bout'chou.

Les cours Bout'chou, seuls cours autorisés en présentiel, ont repris à la rentrée de janvier 2021.

Les cours de Zumba ont également été suspendus pour le restant de l'année 2020/2021 car impossibles en Visio, ce qui a donné lieu à un remboursement des cotisations aux adhérents.

Comme annoncé lors de l'AG de 2020, l'association a remboursé à hauteur de 30€ par adhérent les cours seniors et Bout'chou annulés à compter de mi-mars 2020, soit sous forme d'avoir pour la saison suivante soit sous forme de remboursement ; une possibilité de faire un don à l'association était aussi proposée.

Pour le créneau des cours du mercredi soir (précédemment assurés par Colette), le remplacement par M. Alain CHARON a été un échec et ce malgré tous nos efforts. Nous avons mis fin rapidement aux prestations liées à son statut d'auto-entrepreneur et procédé au remboursement des adhérents inscrits aux 2 cours de Step et d'Aérobic.

Malheureusement, nous n'avons pas pu trouver de remplaçant vu le contexte de COVID de l'époque et faute de candidat.

A ce jour, nous regrettons de vous annoncer que nous n'avons toujours personne pour ces cours du mercredi soir.

L'ordre du jour prévoit un point sur ce sujet.

L'année s'est terminée sans rencontre de l'ensemble des adhérents faute de salle pour nous accueillir au vu des contraintes sanitaires.

Pour mémoire:

Les effectifs de l'**année 2020/2021** à la date du 14/10/2020 étaient de 289 adhérents répartis sur 27 cours.

A la clôture de l'exercice, en juin 2021, les effectifs étaient de 213 du fait de l'arrêt de plusieurs cours.

Le bureau a décidé à la fin de l'année de l'ouverture des inscriptions en ligne pour 2021/2022 à partir du 15 août pour s'adapter au plus près des contraintes sanitaires. Pour faciliter les inscriptions et les remboursements éventuels, nous avons fait appel à HELLOASSO, entreprise solidaire d'utilité sociale permettant les règlements en ligne et cela gratuitement.

Les effectifs pour cette **année 2021/2022** sont au 13 octobre 2021 : 157 inscrits répartis sur un total de 17 cours.

Les effectifs sont en baisse notable pour plusieurs causes:

- Renata a arrêté ses cours de yoga avec nous ne souhaitant pas répondre aux exigences de pass sanitaire COVID.
- Le report au 14/09/2021 des inscriptions aux cours de Laurent.
- Le remplacement de Renata par Lidia effectif à compter du 13/9/21

Ce point n'appelle pas de vote.

3. Gestion de la crise liée au COVID et avenir de l'association

Comme beaucoup d'associations, CCT souffre des conséquences de la crise sanitaire et même si des alternatives ont été proposées aux adhérents, la chute importante de leur nombre remet, à terme, en cause sa pérennité.

Pour cette rentrée 2021/2022, l'absence ou le faible nombre de participants nous a conduit à supprimer de notre offre 6 cours dispensés par Laurent.

Ce point n'appelle pas de vote

4. Changement de salle et réduction du nombre de participants

Au cours de l'été 2021, la Ville de Chevry a annoncé au Bureau de l'Association, la mise à disposition d'une nouvelle salle d'activités dans la Maison des Associations qui devait initialement être effective courant septembre.

A ce jour et pour des raisons indépendantes de notre volonté, aucune date n'est fixée pour transférer nos activités en raison d'un report de livraison.

Nous sommes donc dans l'attente des informations de la Ville de Chevry. Pour tenir compte des spécificités de cette nouvelle salle et sa taille de l'ordre de 80 m², nous avons dû revoir à la baisse le nombre de participants à chacun de nos cours jusque-là dispensés dans la salle des Fêtes. Ainsi les cours sont plafonnés à 15 personnes.

Le Bureau regrette cette situation compte tenu de la demande pour le cours de Zumba en particulier qui comptait 25 personnes les années passées privant ainsi l'Association des cotisations de 10 personnes qui seraient bienvenues actuellement. Le Bureau s'engage à écrire à Monsieur Le Maire pour tenter d'obtenir un maintien des cours dans la salle des Fêtes.

Ce point n'appelle pas de vote.

5. Créneaux horaires du mercredi soir

Actuellement, CHEVRY CROZET TONIC dispose le mercredi soir du créneau horaire de 18H30 à 20H30 dans la salle de Chevry. L'Association informe officiellement la Ville de Chevry que l'Association ne propose pas d'activités faute d'animateur.

Les offres d'emploi lancées par PÔLE EMPLOI et sur les réseaux sociaux sont restées sans suite.

La question est posée de savoir ce que fera la Ville de Chevry si elle entend reprendre ce créneau ou s'il reste à disposition de CCT jusqu'en juin 2022 et pour la rentrée 2022/2023.

Ce point n'appelle pas de vote.

6. et 7. Rapport et budget financier - Approbation des comptes et rapport moral.

Patricia DUEGGELI trésorière fait une présentation des comptes de l'exercice 2020/2021 qui font apparaître un bénéfice de 1469,49€.

Ce bénéfice inattendu a été possible grâce aux indemnités de chômage partiel, et au report de l'exigibilité des cotisations URSSAF. L'association peut grâce à sa trésorerie disponible faire face à cette situation.

Pour le budget prévisionnel 2021/2022, un déficit de 7370€ est attendu compte tenu de la baisse importante du nombre d'adhérents et des cotisations correspondantes, l'arrêt des aides de l'État et le retour à la norme des montants exigibles en matière de cotisations salariales (URSSAF).

Le rapport et le budget financier sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Les comptes de l'association et le rapport moral sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

8. Fixation du montant des cotisations

Les cotisations seront portées pour l'année 2022/2023 :
de 125 à 150€ pour les cours de gym tonic, ballon, senior,
de 150 à 180€ pour les cours de zumba
de 130€ (tarif pour habitant Chevry ou Crozet) à 150€ pour les cours Bout'-chou.
de 160€ (habitant hors Chevry ou Crozet) à 180€ pour les cours Bout'chou.

Les montants des cotisations sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés

9. Paroles aux animateurs et aux représentants des municipalités

- Seul est présent Laurent GUILLERMINET
- Crozet: Madame SLADE pour la commune de Crozet indique que la Municipalité est tout à fait disposée à mettre en avant les activités de l'association en les mentionnant sur les différents supports de communication.

- Chevry: Madame MARTIN pour la Commune de Chevry prend acte des décisions prises lors de cette séance.

Ce point n'appelle pas de vote.

10. Élection des membres de la commission d'apurement des comptes.

Est membre de la commission :

- Madame Carmen TESSON

La désignation des membres de la commission d'apurement des comptes est approuvée à l'unanimité des présents et représentés

11. Questions diverses.

Néant - *Ce point n'appelle pas de vote.*

La séance est levée à 20H15 et la Présidente remercie les adhérents pour leur présence et les représentants des communes et invite chacun au verre de l'amitié.

La Présidente

La Secrétaire



www.chevrycrozettonic.com